

# 240

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 240 13 septembre 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 33 francs  
jusqu'à fin 1973 : 14 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Jean-Claude Favez

## M. Furgler est pressé

*Le Conseil fédéral a donc décidé de faire poursuivre les travaux en vue d'une éventuelle révision totale de la Constitution fédérale. Sans préjuger de la décision finale. Tout le processus d'ailleurs est marqué du sceau de l'éventualité : en 1965 les deux motionnaires ont demandé d'étudier la possibilité d'une révision ; la commission Wahlen maintenant propose de continuer le travail, sans se prononcer formellement sur l'opportunité d'une révision. Cette volonté de ne pas engager l'avenir a certainement permis à l'idée de la révision de faire son chemin.*

*Nous ne reviendrons pas sur le déroulement de la procédure suivie depuis 1965 (cf. DP 220). Sinon pour rappeler qu'il fut décevant<sup>1</sup> : absence d'imagination et d'analyses concrètes de la réalité politique. Caractéristiques que l'on retrouve dans le rapport final de la commission Wahlen. Deux exemples.*

*En ce qui concerne le Conseil des Etats, la commission propose — ce qu'un quotidien romand appelle une bombe, et qui nous paraît être plutôt un pétard mouillé — d'attribuer deux sièges aux demi-cantons et 2, 3, 4 ou 5 sièges aux cantons, au prorata de leur population. Une solution qui cherche évidemment à satisfaire la gauche, éternelle sous-représentée de la Chambre haute, mais qui ne pose pas en termes nouveaux la représentation des cantons au plan fédéral.*

*Pas de changement non plus pour la démocratie directe. Tout au plus l'introduction de l'initiative législative. Mais pas de réflexion sur le référendum qui permet aux puissants groupes de pression d'imposer leur loi ; sur l'initiative, cette soupe de sûreté qui permet certes aux citoyens*

<sup>1</sup> Pour nos lecteurs qui s'intéressent au déroulement du processus, nous signalons la parution d'une étude sur ce sujet : « La révision totale de la Constitution fédérale », 90 p., qu'on peut obtenir au Département de science politique de l'Université de Genève, rue de Candolle 2.

*d'exprimer leurs vœux sur tel ou tel point, mais qui désamorce toute possibilité d'un changement de pouvoir.*

*Au printemps prochain, une grande commission va se mettre au travail pour élaborer un avant-projet de constitution. L'intention de M. Furgler est de presser le mouvement. Son prédécesseur n'était guère enthousiaste à l'idée d'une révision ; lui, veut faire montre d'efficacité. Certes il est préférable de ne pas faire traîner en longueur la discussion. Mais, sous prétexte d'urgence, il ne faudrait pas que la grande commission — une fois n'est pas coutume, la jeune génération y sera convenablement représentée — soit trop rigide-ment tenue aux schémas développés par la commission Wahlen.*

*Toujours par souci d'efficacité, la grande commission sera dirigée par un comité de gestion de quatre membres qui, dès à présent, prépare un avant-projet, la méthode et l'organisation du travail. Là encore il faut éviter que le travail préparatoire de ce comité devienne une entrave à des travaux ultérieurs plus approfondis.*

*La révision de la Constitution pourrait se dérouler en deux temps.*

*Tout d'abord résoudre les problèmes urgents, co-ordonner les projets de révision — une quarantaine dans les tiroirs de l'administration — et soumettre au peuple ces propositions.*

*Simultanément étudier d'une manière prospective des thèmes plus larges comme le fédéralisme, les droits populaires, l'efficacité gouvernementale et la privatisation de la vie politique (cf. DP 233, éditorial) et proposer à la discussion publique des solutions pour chacun d'eux. Solutions qui pourraient prendre forme constitutionnelle dans les prochaines décennies, seulement. De cette manière on pourrait adopter des réformes qui ne peuvent plus attendre sans pour autant bloquer pour longtemps le processus de changement.*

# Le rapport du Conseil suisse de la science : un retard inexplicable

*Pourquoi le rapport du Conseil suisse de la science pour 1972 n'a-t-il pas encore paru ? Nous posons la question dans un récent numéro de « Domaine Public » (233 - 28.6.1973), soulignant que des divergences entre l'Administration des finances et le Conseil suisse de la science retardaient probablement la parution de ce document. Etait également en jeu le poids du Fonds national de la recherche scientifique, jaloux de ses privilèges en matière d'attribution de crédits de recherche.*

*Ayant eu connaissance du résultat des travaux menés par les experts mandatés par le Conseil suisse de la science, nous en publions aujourd'hui deux extraits représentatifs, à la fois de la méthode d'investigation de ces spécialistes, mais aussi de la qualité de la prospective de ces quelques sommités, qui ont le monopole, en définitive, d'orienter notamment la recherche en Suisse.*

*La teneur de ces deux chapitres inédits décevra sans doute les universitaires concernés : un tissu d'évidences, au point que l'on s'étonne que l'Administration des finances mette les bâtons dans les roues. Et en filigrane, pour tous ceux que préoccupe le rôle de l'Université dans notre société, est remis en question tout le processus de définition des priorités dans ce secteur important.*

*Le texte concernant la sociologie est révélateur à cet égard. S'agit-il d'un inventaire ? Dans ce cas, on voit mal comment il pourrait donner lieu à une meilleure conception du rôle de cette discipline à l'intérieur de l'université. Tant sont évidentes les carences de l'analyse : comment passer sous silence, par exemple, l'urgence de la coordination universitaire dans ce domaine ?*

DOCUMENT

## La sociologie

### 1. Points de vue généraux

Selon la conception du Conseil de la science, la sociologie a besoin d'un *encouragement par des moyens particuliers* ; en l'état actuel de son développement, elle ne peut plus répondre aux exigences de la société et des sciences voisines.

La sociologie a pour *objet de recherche* la société en tant que produit social avec ses systèmes d'interactions superposés à partir d'unités telles que : les individus, les familles, les communautés, les organisations économiques privées et publiques, les nations, etc. Elle fait des pronostics sur les modifications structurelles et sur les changements de valeurs et de représentations ; elle contribue à la solution des problèmes sociaux (par exemple le chômage structurel, la criminalité, la proportion croissante de population vieillissante, les drogues, etc.) par une exploration systématique des options socio-politiques, par une prise de conscience des processus de socialisation, de même que par l'étude des problèmes de minorités et des « stratégies de solution des problèmes » qui leur sont propres, etc. La recherche sociologique ne livre pas seulement les bases d'une politique sociale et étrangère socialement fondée, mais — et les experts des disciplines voisines telles que l'économie politique, les sciences politiques, les sciences juridiques, la psychologie, les sciences éducatives, l'architecture et la médecine notamment, ont bien insisté sur ce point — elle doit aussi contribuer à la solution des problèmes dans ces disciplines.

Le développement futur de ces disciplines est mis en question en Suisse par l'état actuel de la sociologie, laquelle possède à peine dix chaires, et, en conséquence, peu de postes de chercheurs. De

même, on peut se demander si, et dans quelle mesure, la sociologie, en l'état actuel de sa recherche, peut apporter les contributions nécessaires à la résolution des problèmes sociaux. En Suisse, la sociologie mène un combat permanent pour obtenir sa reconnaissance et des moyens financiers ; elle s'efforce de se rendre indépendante et de se séparer des facultés de sciences morales (les structures de ces dernières ne sont plus telles qu'elles puissent satisfaire les deux exigences d'une recherche sociale empirique basée sur un travail exact).

La sociologie n'est pas encore parvenue, pas plus que les autres sciences sociales, à s'établir comme une branche d'enseignement indépendante au niveau des écoles secondaires et primaires supérieures. Les connaissances sociologiques ne semblent pas appartenir à ce bagage fondamental de « savoir général » dont un individu de notre société devrait disposer. Il faut s'attendre à ce que — à côté de la recherche — l'enseignement aussi ait grand besoin ces prochains temps de sociologues formés.

Notre société investit de gros moyens financiers et de personnes dans l'augmentation des connaissances sur une « moitié » de notre milieu (environnement) — les sciences matérielles et naturelles — tandis que les aspects sociaux, socio-psychologiques, politiques, juridiques et économiques de notre milieu demeurent encore en grande partie inexplorés. On doit cependant prévoir que, dans les prochaines décennies, les principaux problèmes de l'humanité déborderont abondamment ces sphères.

Pour ces raisons, le Conseil de la science est de l'avis que la sociologie dans son ensemble devrait être développée par des moyens spéciaux et des mesures appropriées.

En vue de la préparation du développement systématique de la sociologie, *un groupe de planifica-*

tion a été chargé, déjà avant la fin de l'année, de l'élaboration d'un concept de base.

## 2. Problèmes et recommandations

### 2.1 Etude d'une stratégie du développement

Sur la base de ce qui précède, une planification précise est nécessaire. Celle-ci ne devra pas seulement être élaborée en fonction des besoins de la sociologie elle-même, mais aussi de ceux des sciences sociales voisines et de l'ensemble de la société. On peut tenir compte de ces différentes directions d'intérêts par une composition correspondante du groupe de planification déjà formé (voir plus haut). Dans une phase ultérieure de la planification, il deviendra nécessaire d'élargir le groupe de « consommateurs » potentiels de la recherche sociologique (disciplines voisines, représentants des divers domaines sociaux concernés). D'un autre côté, pendant la phase de développement, on doit prêter une grande attention à la *nouvelle génération*. En l'état actuel de l'enseignement, il est nécessaire que l'on offre aux chercheurs potentiels de la nouvelle génération la *possibilité de séjours à l'étranger*.

*Recommandation* : Le Conseil suisse de la science recommande que les travaux du groupe de planification déjà constitué soient poursuivis.

*Destinataires* : L'Administration fédérale et la Société suisse de sociologie. Le financement du groupe de planification devrait provenir, comme jusqu'ici, de *moyens spéciaux*.

### 2.2 Consolidation à court terme des capacités de recherche et d'enseignement

*Recommandation* : Le Conseil suisse de la science

recommande aux hautes écoles cantonales d'élargir le plus vite possible *leurs capacités de recherche et d'enseignement*.

En vue de l'intégration dans le projet national, il est nécessaire que de telles mesures ne soient prises qu'après des pourparlers avec le groupe de planification proposé sous 2.1.

De même, des projets d'étude scientifique de questions urgentes devraient être encouragés avec

---

## Documentation

### 1. Généralités

La documentation englobe dans ce texte l'ensemble des problèmes liés à la collecte, au stockage, à l'analyse et la diffusion de l'information scientifique et technique (à l'exception du traitement des données numériques).

La finalité de la documentation est l'amélioration des communications scientifiques et techniques. La documentation est un des principaux auxiliaires de la science ; c'est un instrument de la coopération et de la coordination interdisciplinaire. Son importance se manifeste également par ses conséquences sur les résultats et le coût de la recherche.

La documentation n'est pas à proprement parler une science, mais un domaine d'activité demandant l'application des connaissances de disciplines telles l'informatique, l'analyse des systèmes, les mathématiques, la sémantique, les sciences techniques, etc.

Les résultats de l'enquête confirment que la documentation se trouve au rang des problèmes les plus urgents. Cette constatation est valable aussi bien pour la documentation considérée en tant qu'auxiliaire de la recherche qu'en tant que domaine d'activité nécessitant lui-même des recherches. Dans les deux cas *la documentation est*

la mise à disposition de moyens financiers ad hoc pour autant qu'ils aient atteint le stade de l'exécution et satisfait aux critères qualitatifs sur le plan de la méthode, du personnel et de l'infrastructure.

*Destinataires* : Les organes d'encouragement à la recherche et les représentants des hautes écoles à la disposition desquels *des moyens financiers ad hoc* doivent être mis (au prorata du but sommairement décrit).

---

*considérée comme sous-développée* et des mesures d'urgence sont nécessaires.

### 2. Problèmes et recommandations

#### 2.1 Développement des sciences de la documentation

Ce domaine est reconnu comme nettement sous-développé en Suisse. Vu la complexité des problèmes que pose la documentation moderne, il est impossible actuellement de donner un ordre de priorité dans lequel les questions doivent être traitées. Toutefois, il est incontesté qu'en Suisse l'accord doit être placé sur la *formation* de spécialistes de l'information et des utilisateurs. En ce qui concerne la recherche, une activité minimale orientée vers les problèmes spécifiques du pays et coordonnée avec les efforts internationaux doit être garantie.

Pour remplir ces tâches de formation et de recherche, les experts recommandent la création d'un institut des sciences de l'information. Le Conseil suisse de la science est parvenu aux mêmes conclusions. Il renouvelle ci-dessous la recommandation qu'il a déjà adressée au Département de l'intérieur. L'étude de ce projet est en cours.

*Recommandation* : Le développement des sciences de la documentation doit être encouragé par la création urgente de l'institut proposé par la

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

## ● DOCUMENTATION (suite)

Commission fédérale d'experts chargée des questions de documentation scientifique.

*Destinataires* : Confédération, EPF.

Des *moyens financiers spéciaux* devront être mis à disposition pour permettre la réalisation de ce projet.

### 2.2 Mise en place de l'infrastructure nécessaire à la documentation

Les résultats de l'enquête mettent en évidence chez les chercheurs le besoin d'une information traitée au niveau de chaque domaine et dépassant le cadre d'un simple stockage de la documentation. Ce besoin d'une *documentation sectorielle active* est formulé aussi bien par les milieux de l'économie que des hautes écoles et de l'Etat. Des solutions ont été adoptées pour certaines branches de l'industrie (chimie et industrie des machines en particulier). D'autres problèmes sont à l'étude. La mise sur pied de nouveaux réseaux de documentation sectoriels modernes ou la participation à des réseaux de l'étranger ou internationaux existants doit être conçue dans le cadre d'une conception d'ensemble, sur la base d'une connaissance plus approfondie des besoins. Le Conseil de la science est d'avis que les travaux préparatoires en cours entrepris à cet égard doivent être intensifiés.

*Recommandation* : Les études doivent être poursuivies pour déterminer l'infrastructure nécessaire et répondant aux différents besoins des utilisateurs de la documentation. A cet effet, la relève de l'actuelle commission d'experts doit être assurée.

*Destinataire* : Confédération.

Cette question est actuellement à l'étude au Conseil de la science qui proposera les mesures nécessaires à la réalisation de cette recommandation. Elle ne requiert pour l'instant pas de *moyens financiers spéciaux*.

## Au-delà des déclarations de Soljénitsyne

*Nous avons demandé à l'un de nos collaborateurs, spécialiste de la littérature des pays de l'Est, d'esquisser le climat qui règne en URSS alors que Soljénitsyne adjure l'Occident de continuer la lutte pour la liberté d'expression (réd.).*

« L'objectif d'ensemble de l'étouffement actuel de la pensée dans notre pays pourrait être défini comme une sinisation<sup>1</sup>, la réalisation de l'idéal chinois, si cet idéal ne s'était pas déjà incarné chez nous dans les années 30 ». Cette phrase représente l'essentiel des récentes déclarations d'Alexandre Soljénitsyne au correspondant à Moscou du journal *Le Monde*. Déjà elle a suscité la réprobation de M. Marchais en France, et une prise de position de Pierre Daix. Mais qu'est-ce qu'une « interview » en URSS ? Peut-on librement en accorder à la presse bourgeoise étrangère ? M. Marchais, lui, en tire une conclusion bien précise, à savoir : si Sakharov et Soljénitsyne parlent, c'est qu'ils ont la liberté de parler, et, « plus ils parlent, plus ils rendent un mauvais service à la cause qu'ils croient défendre ». Le piège est bien construit : s'ils ne parlent pas, c'est que tout va bien, s'ils parlent, c'est qu'ils peuvent parler et c'est aussi que tout va bien...

En fait, ce que l'Occidental a du mal à saisir, c'est où est la limite du « permis » en URSS. Ecouter du jazz à « La Voix de l'Amérique » — dont les informations sont brouillées — collectionner des disques de « pop » anglais, ou encore des « paper-backs » porno, ou même des numéros dépareillés de la *Quinzaine littéraire*, apportés par des voyageurs (car il n'est pas question de s'y abonner) rien de cela n'est plus ni interdit, ni

<sup>1</sup> Il est à noter que l'expression « sinisation » appartient à Herzen, qui l'appliquait aux despotismes de son époque.

dangereux pour un intellectuel de Moscou ou d'une autre grande ville. A Moscou ou à Leningrad, on rencontre beaucoup d'intellectuels infiniment plus au courant des choses culturelles de l'Occident que plus d'un parmi nous ici.

Le problème naît dès qu'un citoyen soviétique veut *publiquement* manifester son désaccord moral ou politique avec une quelconque réalité politique de son pays. Où exprimera-t-il son désaccord ? Généralement ce sera à une réunion syndicale ou autre dans l'entreprise où il travaille. Celui ou celle qui entame ce processus s'engage sciemment, au mépris de tout son confort, dans une voie périlleuse, et il est alors *seul*. L'histoire profonde du pays s'écrit sans doute dans les comptes rendus des milliers de réunions syndicales ou de « jugements de camarades » qui traitent de ces affaires. Persuasion, pressions, menaces, licenciements, mutations d'office, la gamme des mesures possibles est assez large. Un très intéressant recueil du « Samizdat », récemment publié par l'Institut Herzen à Amsterdam, en russe, donne de nombreux « sténogrammes » (pris clandestinement) de pareilles assemblées. Rappelons à propos de ce *Carnet politique* que le terme de « Samizdat » est un terme ironique, inventé par les dissidents qui dactylographient leurs textes pour les répandre (la principale édition d'Etat s'appelant Gosizdat, traduisons « Diff-Etat », on peut traduire « Samizdat » par Diff-moi-même)...

### Des criminels qui souillent la patrie

Entre beaucoup d'autres textes, prenons l'exemple de cette femme professeur dans une école secondaire de Moscou, qui a signé une lettre au Présidium du Soviet suprême, demandant la révision du jugement de Galanskov — jugement qui eut lieu à huis-clos « contrairement à nos lois », dit-elle. La majorité des participants non seulement accable la « coupable » mais, manifestement, ne comprend pas du tout son acte. L'argument qui

revient incessamment est celui-ci : pourquoi donner des garanties à des criminels qui souillent notre patrie ? En vain l'accusée parle de « droits » de la défense. On contre-attaque même en dénonçant l'influence pernicieuse qu'elle exerce sur les enfants, la nocivité du « club poétique » qu'elle a fondé, etc... L'exclusion du syndicat est votée. Le départ de l'école est inévitable.

Ainsi se règlent une multitude de cas de « dissidence » dont l'Occident, bien évidemment, n'entendra pas parler. Le « coupable » est limogé ; au besoin, les jeunes gens des « Milices » viendront malmener, intimider l'intéressé. S'il ne se range pas, deux solutions : l'une, plus courante, est le déplacement d'office vers la Sibérie ou vers le nord, l'autre, plus récente, est l'exil (ainsi le poète Brodski fut expulsé d'URSS). Ce n'est pas un « retour à la période stalinienne », c'est très exactement ce que dit Soljénitsyne dans son interview : un retour à l'année 1930, celle de l'établissement du stalinisme. En 1930, on pratiquait aussi et l'exil et la mutation lointaine. C'était la fin des « tendances » dans le Parti. Bientôt ce serait la dictature du « peuple comme un seul homme » (Soljénitsyne).

Les dissidents, depuis dix ans, se soutenaient les uns les autres, leurs actes étaient une chaîne. Le jugement arbitraire de l'un faisait naître la courageuse réprobation de l'autre. Grâce à cette chaîne de solidarité était née la *Chronique des événements actuels* — recensement de tous les gestes des dissidents, de toutes les arrestations, de tous les échos qui parvenaient des prisons. Vingt-sept numéros parurent clandestinement — dactylographiés par des mains anonymes. Le vingt-huitième n'a pas paru. Le réseau de dissidents qui s'occupait de la *Chronique* a été démantelé après une longue investigation. Les deux principaux responsables, Yakir (le fils du général fusillé par Staline en 1937) et Krassine sont en geôle depuis le 21 juin 1972. Le procès a lieu à huis-clos, mais avec une demi-publicité destinée à l'étranger.

## Des « vendus »

La *Chronique* jouait un rôle important : en collationnant toutes les informations possibles sur les gestes des dissidents et la répression à laquelle ils sont soumis, elle jouait un rôle de porte-voix. C'était, dans une moindre mesure, l'équivalent de *La Cloche* de Herzen dans les années 1850-60. Aussi ne négligea-t-on rien pour l'écraser. C'est chose faite. Et la tentative du professeur Peter Reddaway, de Londres, n'y changera rien : Reddaway a décidé courageusement de prendre le relais et, rassemblant toutes les informations possibles, de publier une sorte de *Chronique* en exil. Mais dans le monde d'aujourd'hui le proscrit ou l'exilé n'ont plus le prestige des Herzen ou des Hugo : on ne les écoute pas, ou encore ils sont automatiquement considérés comme des « vendus ». Soljénitsyne, comme d'ailleurs Pasternak, a refusé l'exil pour garder sa voix. Seul Siniovski a pris une décision contraire et il sera intéressant de suivre non seulement ses actes en Occident, mais le degré et la qualité de l'attention qui leur sera portée<sup>2</sup>. Soljénitsyne nous rappelle que l'acte de dissidence politique en Russie — si timide soit-il — est un « acte de sacrifice ». Les victimes ne manquent pas : Galanskov, un des premiers auteurs du Samizdat, mort en camp de travaux forcés en Morдовie, à l'âge de 33 ans (novembre 1972), Boukovski et Amalrik renvoyés en camp dès leur première peine purgée, le général Grigorenko toujours enfermé dans une « psycho-prison » et soumis aux piqûres des psychiatres-bourreaux. Tous ces hommes, s'ils demandaient l'exil, l'obtiendraient sans doute : heureux de se débarrasser d'opposants, le pouvoir les enverrait volontiers se « démonétiser » dans le bruit et la fièvre de l'Occident.

La situation actuelle est certainement pire pour

<sup>2</sup> En tout cas, Siniovski est un auteur plus solitaire, plus mystique peut-être. L'écrivain précède certainement chez lui le militant.

les dissidents qu'il y a cinq ou six ans : l'exil, l'émigration nombreuse de Juifs (en échange d'avantages commerciaux accordés par le Sénat américain) dévalorisent les gestes de Boukovski ou d'Amalrik. Protégés temporairement par leur gloire de « Prix Nobel » ou de « père de la bombe atomique », Soljénitsyne ou Sakharov peuvent, pour l'instant, se manifester : ils ont sous la main des journalistes occidentaux, dont Staline ne voulait pas, mais qui ont été amenés par la « détente » ; leur gloire exclut qu'ils soient escamotés comme tant d'autres dissidents politiques ou religieux (n'oublions ni les milliers d'adeptes des sectes, ni la minorité protestataire du clergé orthodoxe qui peuplent les camps) ; eux-mêmes refusent l'exil. Leurs actes sont à la fois exceptionnels et courageux (car, si leur destin dépend d'une décision « au plus haut niveau », cette décision peut, demain, être leur déportation).

## Le revers de la médaille

Sans les dissidents tout serait parfait : la conférence pour la sécurité en Europe pourrait se dérouler sans accroc. D'ailleurs, l'URSS n'a-t-elle pas adhéré, le 27 mars 1973, à la Convention de Genève sur les droits d'auteur ? Oui, mais un oukase du Présidium du Soviet suprême a modifié la législation soviétique sur les droits d'auteur : « Les conditions de la transmission par un auteur citoyen de l'URSS des droits à l'utilisation de son œuvre sur le territoire d'un Etat étranger sont établies par la loi de l'Union soviétique ». Une fois de plus, une organisation internationale servira des fins contraires à celles des fondateurs. Descartes ne pourrait plus publier en Hollande... Oui, ils ne sont peut-être, comme dit M. Marchais, qu'une centaine. Ils prétendent imposer en régime communiste le droit à un pluralisme d'idées. Ils sont les principaux gêneurs sur la scène politique européenne actuellement. Pour eux, comme le rappelle Soljénitsyne, il n'y a jamais eu, depuis 1917, la moindre amnistie...

## Un comité de soutien pour le Portugal

— Vous avez lu les journaux, au sujet du Portugal ?

— Oui. J'aime bien. Ça fait vivant. Ça *participe*.

— N'est-ce pas ? La *Gazette de Lausanne*...

— Ah oui ! Il y a là de beaux articles, *pensés* comme on dit...

— Un nommé Leuba...

— Par exemple ! Il en sait des choses, celui-là...

— Oui... Quand il reproche aux socialistes de protester contre la présence du Portugal et de ne pas protester contre la présence de la Bulgarie, eh bien moi, vous ne le croiriez pas, j'ignorais complètement que la Bulgarie avait des colonies...

— Pas possible ?

### Les colonies bulgares

— C'est comme je vous le dis ! Et j'ignorais aussi que les Bulgares massacraient les indigènes de leurs colonies. Heureusement que M. Leuba est là pour me l'apprendre.

— Oui, mais attention : il dit justement qu'on n'est pas du tout sûr qu'il y ait des massacres dans les colonies portugaises...

— Eh ! Quand on voit tout ce que les gens racontaient, voici vingt-cinq ans, sur les Allemands... Hoess, tenez, Hoess : les Polonais...

— Des communistes !

— D'accord, des communistes. N'empêche qu'ils l'ont accusé d'avoir tué trois millions et demi de Juifs...

— Et ce n'était pas vrai ?

— Bien sûr que non ! Il a pu établir qu'il n'y en avait que deux millions et demi...

— Ah ! on est toujours trop pressé d'accuser sans preuves... Pourtant, dans le cas du Portugal, n'y a-t-il pas des photos ?

— Ça se truque, les photos. Et puis — c'est ce

que dit très bien Leuba — ils s'efforcent de créer là-bas une communauté pluriraciale, et ça ne va pas tout seul.

— Voilà qui est bien vrai. Quand je pense aux difficultés qu'on a à vivre avec les Italiens...

— N'est-ce pas ? Alors là-bas, que voulez-vous, comme ils ne sont pas travailleurs, forcément, ils ne vivent pas dans la même aisance que les Européens... D'où la difficulté qu'on a à les détacher de l'envie...

— C'est un vilain défaut, l'envie...

— Je ne vous le fais pas dire. C'est comme disait mon ancêtre, le brigand Cornuz, quand il attaquait les diligences... Remarquez : attaquer les diligences, ça n'est pas rentable... Il disait : « C'est la seule manière d'amener les riches à la pauvreté évangélique ! ».

— Mais alors, ces pauvres Portugais, il faudrait leur aider...

— On le fait un peu dans la mesure de nos moyens : on leur vend des armes...

— Mais c'est les *donner* qu'il faudrait !

### Une conclusion s'impose

— Voilà une idée ! Savez-vous ce que nous allons faire ? Proposer à ces Messieurs de la *Gazette* de former un Comité de soutien ! Sûrement que Bührlé nous fera des prix. En faisant une collecte, par exemple le premier dimanche de chaque mois...

J. C.

## Querelles de docteurs ou offensive contre les salaires

La notice de l'Institut de recherches économiques de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich qui nie en Suisse l'existence d'une inflation par les salaires a été fort mal accueillie par les milieux patronaux. S'il ne s'agissait que d'une élucubration de théoricien, ni les banques, ni le Vorort ne

se seraient émus. Mais la thèse de l'Institut, avec son label universitaire, dérange la volonté politique de ces milieux décidés à comprimer les salaires.

La thèse de l'Ecole polytechnique est simple. De 1968 à 1972, deux fois seulement, en 1971 et en 1972, l'augmentation des salaires a dépassé la production du travail.

### Les arguments de l'UBS

La réponse, voir la notice de l'UBS, est la suivante. La productivité n'est pas la même dans toutes les branches économiques. Dans les secteurs faibles, la hausse des salaires dépasse la productivité, d'où un effet inflationniste. D'autre part (toujours selon l'UBS), la compensation du renchérissement n'est peut-être pas cause d'inflation, mais elle le consolide ou l'accélère. Si la productivité est de 3 %, il n'est pas indifférent que la compensation du renchérissement soit de 5 % ou de 10 %.

L'essentiel n'est pas là. En fait, il n'y a pas de responsabilité initiale des augmentations de salaires dans le processus inflationniste suisse. Et c'est ce qu'ont voulu démontrer les chercheurs de Zurich.

### Clair !

Faute de le comprendre (ou le comprenant trop bien), l'UBS voudrait aiguiller sur la non-compensation du renchérissement.

Voyez la conclusion : « La science économique rendrait un bien meilleur service à la politique de stabilisation si elle s'efforçait de trouver de véritables solutions au problème de l'inflation quand bien même les moyens proposés seraient impopulaires ».

Avez-vous compris ce que « moyens impopulaires » veut dire ?

Non, il ne s'agit pas seulement d'une querelle de docteurs.

## Quand les gendarmes s'interrogent

« Le côté répressif de la profession ne nous amuse pas du tout, quoi qu'en pense parfois le public. Or, précisément, notre profession est devenue de plus en plus répressive par la force des choses. Autrefois, nous nous baladions à pied dans le quartier où se trouvait notre poste; on connaissait tout le monde et chacun nous connaissait... » confiait récemment le président de l'Union du personnel du corps de police du canton de Genève à J.-J. Marteau de la « Tribune de Genève ». Celui-ci l'interrogeait sur les difficultés de recrutement de la gendarmerie (72 postes inoccupés sur un total de 660).

Cette déclaration est à retenir : on pouvait en effet se demander si l'opération « loi et ordre », menée par les responsables de la police afin de séduire l'opinion, répondait à l'attente de ceux qui étaient chargés de la mettre en œuvre. Cela ne semble pas le cas. Peut-être faut-il mettre en question la « force des choses » qui serait à l'origine de cette évolution, aux dires du représentant des gendarmes.

Bien avant 1965, date de l'arrivée au gouvernement de M. Henri Schmitt — un des deux candidats genevois au Conseil fédéral — la police avait pour habitude de traiter rudement les manifestants pacifiques et les distributeurs de tracts. Cela ne portait guère à conséquence puisque ce genre d'activités était marginal.

Avec les événements français de mai 1968 et la prise de conscience politique d'une partie grandissante de la jeunesse, le problème prenait une dimension et une importance différentes : il ne s'agissait plus d'une centaine de manifestants une fois l'an devant le consulat d'Espagne, mais d'une partie de la population engagée dans la contestation et pour laquelle manifestations et distribution de tracts devenaient des moyens normaux d'expression.

On aurait pu alors essayer d'éviter la tension naturelle entre « contestataires » et « bien-pensants », admettre le bien-fondé de la manifestation pacifique.

Au contraire ! M. Schmitt paria alors sur le réflexe de défense de la partie la plus conservatrice de la population. On réprima indifféremment toutes les manifestations, qu'elles soient pacifiques ou non (arrestations de grévistes de la faim sur la plaine de Plainpalais; des feuilles de signatures de l'initiative sur la décriminalisation de l'avortement sont déchirées sur la voie publique). Des brigades spéciales « anti-manifestations » sont mises sur pied. Le chef de la police s'en prend au corps électoral après que celui-ci a refusé la création de la police mobile intercantonale.

On abandonnait rapidement l'image du « gros et brave brigadier de quartier », frère du bobby britannique.

L'opinion publique enregistrait cette mutation et, peu désireux de prendre à leur compte cette situation nouvelle, les candidats se faisaient rares.

Pour notre part, nous continuons à croire qu'une autre voie aurait pu être choisie, que la prévention est préférable à la répression, et que la police doit tendre à désamorcer les conflits politiques plutôt qu'à les durcir (cf. DP 234).

Les policiers eux-mêmes ont leur mot à dire sur ce problème. Alors peut-être la dégradation de l'image de marque et de l'esprit démocratique de police ne sera plus irréversible.

### LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

## La presse, toujours la presse

Deux thèmes dominent la semaine ; d'une part, l'aide à la presse, devenue « urgente » à travers la crise financière du groupe « AZ », révélatrice de la difficulté pour le Parti socialiste d'inspirer une presse commercialement viable, et d'autre part la révision de la Constitution fédérale.

— « Die Weltwoche » (36) consacre plusieurs

pages au problème de la presse et publie, à ce sujet, divers documents inédits ou peu connus : projet de loi fédérale sur l'aide à la presse, encore confidentiel, statut d'une rédaction (non nommée), projet d'aide à la presse proposé par l'« AZ », ainsi que des articles éclairant le sujet, dus notamment à MM. Léo Schürmann, Hans O. Staub, rédacteur en chef de « Die Weltwoche », Paul L. Walser, rédacteur en chef de « AZ », Otmar Hersche, rédacteur en chef du « Vaterland » (moniteur du PDC).

### Un dossier complet et utile

L'exemple de Bienne, où la presse « Gassmann » a le monopole de l'information locale, fait l'objet d'une analyse de Max Jäggi, qui étudie surtout le problème du point de vue alémanique. Le point de l'aide à l'Agence télégraphique et à d'autres agences ainsi que diverses informations complémentaires plus brèves constituent un dossier complet et utile, surtout si l'on tient compte du fait que la revue hebdomadaire de presse est consacrée, cette fois, à la crise de « AZ ».

— La discussion du rapport de la commission pour la révision de la Constitution fédérale est fort académique. Le conseiller national Friedrich Salzmann intitule son article du « Badener Tagblatt » (8.9.) : « Adaptation sans révolution » et le termine en citant Pestalozzi : « Si tu veux que la situation s'améliore dans le monde, dans les chalets les plus pauvres et dans les palais les plus riches, tu dois apporter toi-même ta contribution. »

— A noter dans le supplément du 8.9. de la « National Zeitung » un article de Peter L. Rothbühler sur les licenciés de la TV romande et leurs difficultés pour retrouver un emploi.

— Enfin citons les comptes, publiés dans la presse thurgovienne, du comité qui a fait aboutir, à une écrasante majorité, l'initiative « Rhein-Bodensee » : recettes : 108 600 francs ; dépenses : 68 400 francs, excédent de recettes : 40 200 francs.

## Nouvelle étape d'une longue marche

« Suisse-ONU : c'est parti ! » titre « La Suisse » du 6 septembre, en présentant la commission consultative ad hoc que vient de nommer le Conseil fédéral. Optimisme du rédacteur ou ironie du connaisseur, qui assimile les règles de la politique à celle du jeu de « Hâte-toi lentement » ? Car ni la constitution, ni la composition de ce groupe, qui doit peser les avantages et les inconvénients de l'adhésion ou du maintien de la coopération actuelle, puis rechercher de quelle manière réaligner la solution préconisée, ne sont de nature à accélérer la longue marche de la Suisse vers l'Organisation des Nations Unies.

### Il y a quatre ans

Le 16 juin 1969, le Conseil fédéral, dans un très copieux rapport sur la question, s'était abstenu de recommander aux Chambres l'adhésion immédiate. En l'absence de conclusions claires et d'une majorité populaire évidente, il se contentait donc de proposer des mesures de coopération destinées à resserrer les liens entre la Suisse et les organisations internationales et à faciliter une éventuelle adhésion, si elle devait être un jour accomplie.

### Il y a deux ans

Deux ans plus tard, le rapport du 17 novembre 1971 marque un pas en avant. Il constate en effet que l'absence de la Suisse à Manhattan suscite des inconvénients croissants et que, l'ONU formant un tout, notre participation aux activités internationales techniques ne peut pas éternellement nous dispenser de participer aussi à l'organisation politique. Il relève que l'universalité de cette dernière n'est plus discutée depuis l'entrée de la Chine populaire et la prochaine adhésion

des Etats divisés, et que les Etats neutres comme la Suède, ou mieux encore l'Autriche, si proche de nous, n'éprouvent apparemment pas de difficultés à Manhattan. Aussi, sans préjuger toujours de la question d'une éventuelle adhésion, le Conseil fédéral estime-t-il que la décision devrait être prise par le peuple dans un avenir pas trop éloigné. Il convient d'y préparer l'opinion publique, notamment par la création d'une commission consultative.

### L'utilité d'un cocktail

Voilà pour la constitution du groupe dont nous parlons. Mais cette commission, que doit-elle faire ? En réalité, les arguments pour et contre une adhésion aux Nations Unies sont bien connus, même s'ils peuvent avoir évolué dans le temps. Le rapport de 1969 y faisait déjà largement allusion. Des livres et des brochures ont paru sur le sujet. Des organisations spécialisées, comme l'Association suisse de politique étrangère en ont longuement débattu et ont publié des rapports.

Alors, à quoi bon la réunion à grand bruit d'une cinquantaine de personnes, représentant une fois de plus tout l'éventail des principales « familles spirituelles » et des corps constitués du pays ? L'habituel cocktail bernois d'establishment, y compris la gauche, qui a cessé de faire office de glace pilée, avec, depuis quelques années, un zeste d'extrémisme politique de gauche et de droite, pour relever le goût général ?

De James Schwarzenbach (coiffé de frais) à l'inévitable assistant en sociologie, non moins inévitablement gauchiste et chevelu, en passant par tous les colonels, juristes et professeurs d'université, représentants de la banque, du patronat et du syndicalisme ouvrier, eux aussi tous inévitables, rien ne manque à la commission que préside Edouard Zellweger pour ressembler à ses quelque trois cents consœurs qui tournoient majestueusement comme des toupies lentes autour du pouvoir fédéral.

### La force de l'habitude

On peut donc mettre la réunion de ce groupe au compte de la force de l'habitude. On peut penser aussi qu'elle a été convoquée pour préparer l'opinion publique à admettre une adhésion que, depuis 1969 et même avant, les autorités se résignent à accepter, dans l'espoir naïf que ce rassemblement de l'establishment du centre, de la droite et de la gauche saura guider une volonté populaire dont on se méfie. On peut enfin aussi se demander si cette commission n'a pas été mise sur pied que pour retarder le moment d'une décision dont, à ce que l'on sache, l'actuel chef du Département politique fédéral n'a jamais été un fervent partisan.

## L'homme à tout faire

On parle maintenant d'une loi fédérale sur les droits politiques qui limiterait les cumuls possibles de divers postes officiels. Il nous semble que cette question des incompatibilités de fonction recouvre, outre une volonté de sauvegarder non seulement en apparence les fondements de la démocratie, une gêne vis-à-vis de ces quelques personnes que l'on retrouve systématiquement à tous les aiguillages importants.

Un exemple. La commission fédérale de l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité compte cinquante membres provenant de tous les horizons traditionnels ; elle comprend, pour faire face aux tâches qui lui sont dévolues, six sous-commissions et un tribunal arbitral. Un seul nom revient les sept fois : Renaud Barde, le représentant genevois des employeurs, alors qu'un des autres membres du même groupe d'intérêts ne figure aucune fois.

Il faut tout de même préciser que le nom de M. Barde n'apparaît pas dans la liste des membres du conseil d'administration du fonds de compensation de l'AVS. Soulagement ! Pour longtemps ?